

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etaagnières

Préavis No 23/06.2023 – Finances - Urbanisme-Infrastructures-Sécurité routière

Demande d'un crédit d'étude de **CHF 40'000.- TTC** pour réaliser les phases de projet et de procédures pour l'accessibilité à la nouvelle halte provisoire du LEB et la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Dans le cadre du développement du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher (leb) et plus particulièrement de la réalisation horizon 2024 - 2025 de la nouvelle halte provisoire au nord du parking de la salle de l'Etang, l'objectif principal du transporteur est de pouvoir garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux trains et respecter la loi fédérale LHand. Ce projet ferroviaire est en cours d'approbation auprès de l'office fédéral des transports (OFT) et a été mis à l'enquête publique du 17 avril au 16 mai 2023.

Afin de pouvoir garantir un accès sûr et attractif à cette nouvelle halte, la Municipalité a engagé des études préliminaires comparant plusieurs variantes. L'impossibilité de créer un nouveau passage à niveau et la volonté de limiter les montants d'investissements pour un aménagement provisoire ont guidé les analyses comparatives. Les variantes de passages supérieurs (passerelle par-dessus la route et la voie leb) ou de passage inférieur ont donc été éliminées. La variante retenue consiste en la création d'un nouveau passage piétons au sud du passage à niveau existant entre le leb et la route cantonale (RC 401). Ceci permet ensuite de contourner la voie leb le long du parking de la salle de l'Etang.

Un dossier a été soumis à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes de l'Etat de Vaud (DGMR) pour examen préalable. Cette autorité a rendu un préavis favorable et émis différentes conditions à la réalisation d'un tel passage piétonnier.

Constitution du dossier de projet

Il y a désormais lieu de poursuivre les phases de projet pour pouvoir constituer un dossier pour la mise à l'enquête et l'examen complet par les services techniques cantonaux. Pour se faire, la Commune doit faire appel à des prestations de bureaux de géomètres, ingénieurs civils et

en trafic routier – mobilité. Cela consistera en la production d'un dossier de plans d'ouvrage pour l'implantation des nouveaux aménagements et de documents techniques pour décrire le fonctionnement de la régulation lumineuse en place, adaptée et complétée. Après avoir accompagné la procédure d'autorisation de construire, les mandataires établiront des dossiers d'appels d'offres à l'attention d'entreprises de travaux jusqu'à la pré-adjudication des travaux.

Pour ce faire, la Municipalité requiert un crédit d'étude d'un montant de **CHF 40'000.- TTC**

Poursuite du processus

Dans une étape ultérieure, après la validation du projet, la Municipalité reviendra vers le Conseil communal avec une demande de crédit d'ouvrage pour les phases suivantes de projet jusqu'à la réalisation des travaux. Ceci permettra, avec l'aval du Conseil, de confirmer les adjudications aux entreprises qui réaliseront les travaux.

A ce stade, les travaux y compris les frais d'études, sont estimés à un montant d'environ **CHF 310'000.- TTC**. Ces chiffres seront ajustés durant les études relatives au présent préavis et en fonction des montants des offres rentrées.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, entendu les rapports des Commissions de gestion et des finances, d'urbanisme, d'infrastructures et de sécurité routières et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- **Décide d'accepter la demande d'un crédit d'études de CHF 40'000.- TTC pour réaliser les phases de projet et de procédures pour l'accessibilité à la nouvelle halte provisoire du LEB et la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401**
- **D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix**

La dépense figurera pour CHF 40'000.- dans le compte d'investissement 2023 sous Infrastructures et environnement, postes 430.501.13 : Crédit d'étude passage piétons RC 401, accès provisoire quai LEB.

La dépense sera amortie sur une période de 10 ans et figurera au bilan sous poste 1410.35 Crédit d'étude passage piétons RC 401, accès provisoire quai LEB.

Les intérêts et les amortissements seront comptabilisés au compte de fonctionnement, chapitre 430- Réseau routier, postes 430.390.00 et 430.331.14, dès l'exercice 2024.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF 13'712'000.- jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF 40'000.-

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF 13'672'000.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 22 juin 2023.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 22 juin 2023



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**RAPPORT DES COMMISSIONS FINANCES ; INFRASTRUCTURES; URBANISME ET
SECURITE ROUTIERE**

Objet : demande de crédit d'étude de 40'000.- pour réaliser les phases de projet et de procédures pour l'accessibilité à la nouvelle halte provisoire du LEB et la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401

N° 23/06.2023 – Finances-Urbanisme-Infrastructures-Sécurité routière

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les Commissions de gestion et des finances, d'infrastructures et environnement, d'urbanisme et aménagement du territoire et de sécurité routière, représentées par Mme Michaud, Mme Candil, Messieurs J-P. Martin, Bruttin, Gashi, Marlève, Casale, Millioud, Seydoux, O. Isaaz, T. Martin, Demaurex, Guenzi, Pillet, Busigny ont rencontré la Municipalité en date du 15 mai 2023 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

M. Valet et M. Favre nous ont expliqué la nécessité d'obtenir ce crédit d'étude de 40'000 CHF destiné à avancer dans la préparation et les procédures pour les futurs accès au quai provisoire du LEB.

Cette somme nous permettra de bénéficier de l'expertise des sociétés Transitec Ingénieurs Conseil SA pour une proposition d'étude en lien avec la réalisation d'une nouvelle traversée piétonne régulée de la RC 401 à proximité du passage à niveau du LEB (coûts de l'étude CHF 24'772.08) ainsi que de la société Alpha-Geo ingénieurs et géomètres SA pour des offres de prestations d'ingénieur civil (coûts de l'étude CHF 8'723.70) et de prestations de géomètre (coûts de l'étude CHF 4'954,20) pour l'aménagement des cheminements.

Le crédit d'étude comprend donc les honoraires pour les prestations des sociétés Transitec SA et Alpha-Geo Sa selon les offres d'honoraires du 9 mai 2023 et du 1^{er} mai 2023 consultées par les différentes Commissions.

Compte tenu de l'importance des travaux du quai provisoire en attendant la construction de la future gare du LEB et afin de répondre aux demandes de la population en faveur d'une accessibilité simplifiée à la halte provisoire, il est important que la Municipalité puisse poursuivre le projet et constituer un dossier de mise à l'enquête complet pour examen par les services techniques cantonaux.

C'est pourquoi, les 4 Commissions réunies approuvent la demande telle que présentée par la Municipalité dans son préavis No 23/06.2023.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **d'adopter la demande de crédit d'étude de 40'000.- CHF telle qu'elle figure dans le préavis municipal no 23/06.2023**

Etagnières, le 22.05.2023

Au nom des Commissions

Gestion et Finances

Karim Marlève
Président

Jean-Pierre Martin
Vice-président

Alexis Bruttin
Membre

Astrit Gashi
Suppléant

Infrastructures et environnement

Roger Bataillard
Président

Marcello Casale
Vice-président

Raymond Millioud
Membre

Laurent Vaney
Membre

Corine Michaud
Membre

Urbanisme et aménagement du territoire

Dominique Seydoux
Président

Olivier Isaaz
Vice-président



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Karim Marlève
Membre

Thomas Martin
Membre

Alexis Bruttin
Membre

Sécurité routière

Marie Candil
Présidente

Jean-Manuel Demaurex
Membre

Bernard Guenzi
Membre

Guillaume Busigny
Membre

Anthony Pittet
Membre